

ASSURANCE INVALIDITÉ PRÊTS ET MARGES DE CRÉDIT

L'assurance invalidité permet de respecter vos engagements tout en maintenant votre style de vie si vous ne pouvez plus travailler en raison d'un accident ou d'une maladie.

Saviez-vous que :

Votre actif le plus précieux...



...c'est vous et votre capacité à gagner un revenu.
En cas d'invalidité, quel est votre plan B?

La cause #1 de réclamation



Surmenage au travail, dépression ou tout autre trouble nerveux ou psychologique¹.

➤ Maintenir son style de vie

En raison des versements remboursés par l'assureur, certains seront en meilleure position financière durant leur période d'invalidité tout en ayant, pourtant, un revenu inférieur à leur revenu régulier.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Âge



Adhésion 18-59 ans
Terminaison 65 ans

Type de prêt assurable



- Prêt personnel
- Marge de crédit

Prime



- Prêt personnel : unique
- Marge de crédit personnelle et marge Atout : mensuelle

Couverture disponible par assuré



- Prêt personnel : max. 1000 \$/mois par prêt (jusqu'à concurrence de 120 mois)
- Marge de crédit personnelle et marge Atout : 3 % du solde quotidien moyen; max. 3000 \$/mois (jusqu'à concurrence de 60 mois)

Début des versements



Suite à la période d'attente de 30 jours

Ce produit d'assurance facultatif est offert par Co-operators. Sujet aux critères d'admissibilité ainsi qu'aux termes et dispositions de la police. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

¹ Organisation Mondiale de la Santé (OMS)